

TARIIFS 2026



Produits	Montant en €
2 ^{ème} carte d'accès ou perte de carte	3 €
Sac compost	7 €
Bâche remorque	30 €
Sac Asbeste/Ciment 60 litres	1,5 €
Sac Asbeste/Ciment 120 litres	3 €
Cotisation Hors Zone	175 €
Déchets organiques	
Bio-seau	5 €
Rouleau de 10 housses de protection pour Bio-seau	2 €


Robert DARDENNE
Responsable des Recyparcs


Vincent VAN LEYNSEELE
Membre du comité de direction
Pôles économie circulaire et juridique

DÉCHETS SOUMIS À QUOTAS – Quantification par points (pas de fractions)

Déchets	Seuil points/an	Contribution (€TVAC/point)		€ TVAC/Point
		Déchets des Particuliers	Déchets des PME / ASBL	
Encombrants (y compris verre plat)	> 4	14 €	31 €	Redevance annuelle d'accès de 40 € PME ---- Redevance annuelle d'accès de 20 € ASBL (hors écoles)
Encombrants Non-Incinérables (y compris Ytong et plâtre) (Hors isolants)	> 3	37 €	79 €	
Encombrants Non-Incinérables (isolants)	> 3	9 €	27 €	
Bois	> 4	11 €	28 €	
Végétaux	> 10	7 €	14 €	
Inertes	> 4	14 €	28 €	
Plastiques rigides	Pas de seuil	- €	- €	
Frigolite	Pas de seuil	- €	- €	
Organiques	Pas de seuil	- €	- €	

Rappel de l'article 7 du règlement des Recyparcs « Les apports de déchets sont encodés comme suit » :

- Sac de 0 à 100 litres 0,1 point
- Sac réutilisable de 100 à 300 litres 0,3 point
- Coffre d'un véhicule utilitaire et bigbag 1 point
- Remorque simple essieu jusqu'au bord 1,5 points
- Remorque simple essieu avec réhausse jusqu'au bord 2 points
- Remorque double essieux jusqu'au bord 2 points
- Remorque double essieux avec réhausse jusqu'au bord 3 points

Les utilisateurs qui amènent des déchets en quantité supérieure aux seuils définis dans le tableau ci-dessus peuvent dépasser ces quantités moyennant contribution financière.

➔ Seul le paiement est effectué au moyen du terminal Bancontact.

Pour les PME et ASBL, le dépôt est gratuit pour les déchets suivants :

- ✓ DEEE, Papiers/Cartons, PMC, verre d'emballage, films plastiques, métaux, textiles non souillés, huiles et graisses de friture, piles et accumulateurs.
- ✓ Pneus de tourisme avec ou sans jante : 12 pneus maximum/an.